

● (1425)

LES PIPE-LINES DU NORD

LE GAZODUC DE L'ALASKA—LA DÉCISION DU CABINET
CONCERNANT LE PREMIER TRONÇON

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, nous avons eu la fin de semaine pour étudier l'intéressante correspondance que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déposée vendredi après-midi. Dans sa lettre du 12 mars au président Carter, le premier ministre invite celui-ci à trouver promptement les fonds nécessaires pour financer la construction du tronçon américain du pipe-line de l'Alcan.

Étant donné qu'il a fallu plus de quatre mois et des vacances parlementaires en perspective pour obtenir jeudi dernier du président Carter une lettre où celui-ci ne s'engage absolument à rien, pas plus qu'il n'offre de garanties, en ce qui concerne le tronçon de l'Alaska, sous la forme d'un échéancier de construction ou de financement, pourquoi le cabinet, suite au refus du président d'obtempérer à sa demande, a-t-il accepté de ne construire que le premier tronçon canadien?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): A mon avis, madame le Président, il importe que le député se rende compte que cette lettre qui, nous dit-il, a pris quatre mois à nous parvenir, n'est pas la première réponse que j'aie reçue du président Carter. Je lui ai écrit en mars dernier pour répondre à une lettre qu'il m'avait écrite au sujet notamment des Jeux olympiques. Je lui ai signalé que nous étions d'accord, à ce sujet, mais que nous tenions à discuter d'autres choses. Avant d'écrire cette lettre, il avait communiqué avec moi par téléphone à au moins deux ou trois reprises et nous en avons même discuté à Venise. Il y a donc eu toutes ces réponses du président Carter. A mon avis, la dernière de ces lettres constitue en somme l'adhésion la plus ferme à une politique qu'on puisse espérer du président des États-Unis, qui n'est pas directement en cause dans le financement, mais qui exprime la volonté politique de son gouvernement, une fois l'autorisation obtenue du Congrès, de réaliser le projet au grand complet. C'est dans ce contexte que le président s'exprime dans sa lettre.

M. Broadbent: Madame le Président, cette lettre nous fait peut-être part de ce que le premier ministre appelle les volontés politiques du président Carter mais, encore une fois, elle ne contient aucune garantie quant à l'échéancier annuel des travaux de construction ni quant au financement, aspect que le premier ministre, dans sa lettre du 12 mars, a dit considérer comme extrêmement important. Par conséquent, il n'a pas obtenu ce qu'il avait demandé.

Je voudrais poser une autre question au premier ministre. L'an dernier, comme il le sait peut-être, le secrétaire d'État à l'énergie, M. Schlesinger, comme en fait foi un document intitulé *Report to the Congress* établi par le contrôleur général des États-Unis en réponse à une question relative à l'importance des garanties, a dit que «deux ou trois milliards de dollars sembleraient constituer des garanties suffisantes» au financement de la partie du pipe-line qui se trouvera en Alaska uniquement et qui coûtera huit milliards de dollars.

Étant donné que M. Schlesinger a dit, il y a un an, que des garanties de deux ou trois milliards de dollars seraient requises

Questions orales

pour la construction de cette très petite partie du pipe-line, pourquoi le gouvernement du Canada a-t-il accepté que la garantie prévue par la loi canadienne ne consiste qu'en une fraction de ces deux ou trois milliards de dollars?

M. Trudeau: Madame le Président, j'ai déjà dit moi-même que M. Schlesinger en avait parlé. Il s'agissait alors de la construction de l'ensemble du pipe-line. Naturellement, si on avait décidé de construire tout le pipe-line à peu près en même temps, nous aurions exigé ce genre de garantie et il n'aurait pas été nécessaire de modifier la modalité n° 12 de l'annexe 3. Si le gouvernement a changé son fusil d'épaule, c'est bien parce que la demande des États-Unis portait uniquement sur la construction d'une partie du pipe-line et que cette demande a été acceptée par l'Office national de l'énergie. Compte tenu du fait que le pipe-line ne sera pas construit en entier au même moment, avons-nous suffisamment de garanties a) pour le financement du premier tronçon canadien et b) pour le financement de l'ensemble du projet?

Il me semble que le député parle dans l'absolu quand il dit que si l'ensemble du projet avait été mis en chantier, nous aurions plus d'argent en garantie. Il s'agit pour le moment de construire un tronçon du pipe-line. Il faut donc être sûr que la construction de ce tronçon sera financée et nous avons cette garantie. Le gouvernement a dû prendre une décision en se basant sur les possibilités de financement de l'ensemble du projet. Nous avons pris cette décision parce qu'en fait, nous n'avions pas seulement des garanties financières à propos d'un projet qui serait entrepris dans deux ou trois ans. Le président des États-Unis et le Congrès nous avaient donné la garantie absolue qu'ils étaient bien décidés à donner suite au projet. Telle est la position de notre gouvernement.

● (1430)

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Madame le Président, dans sa lettre, le premier ministre déclare lui-même:

... le gouvernement canadien ne peut pas, en vertu de la loi sur le pipe-line du Nord, autoriser la construction d'un tronçon quelconque du pipe-line, y compris le premier tronçon canadien, sans avoir l'assurance que le gazoduc sera entièrement construit.

M. Schlesinger a déclaré qu'il fallait 2 ou 3 milliards pour garantir la construction d'un petit tronçon du pipe-line. Je me permets de dire au premier ministre que s'il faut 2 ou 3 milliards de dollars pour en construire un petit tronçon, pour l'ensemble du projet, il faudrait que la garantie indispensable pour construire le tronçon que le gouvernement a décidé de commencer, soit encore plus élevée.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Comme dernière question, étant donné que l'article 21 du nouveau bill sur la liberté de l'information présenté récemment par le gouvernement permettra aux Canadiens d'avoir accès à des documents du cabinet concernant les décisions prises par le gouvernement, même si ce bill n'a pas encore force de loi, simplement pour savoir quel est l'état d'esprit du gouvernement et s'il est prêt à se conformer à ces principes, je voudrais demander au premier ministre s'il va déposer à la Chambre tous les documents relatifs à la décision prise par le cabinet jeudi dernier?